

Critères 2021

Au titre des Fonds réservés Groupe (FRG), les entreprises adhérentes à la fédération Dica, bénéficient pour l'année 2021 **d'une aide financière de 3 000€HT/entreprise (siren)** pour financer toute action de formation. (Pour les entreprises de moins de 50 salariés, en fonction des fonds disponibles du FRG)

Les entreprises bénéficient également :

- D'un accompagnement individualisé par le conseiller.ère emploi formation du territoire afin d'être conseillé dans les projets emploi-formation (formation, alternance, actualités, AFEST, FNE, POE ...).
- D'un diagnostic+ accompagnement sur mesure par un expert sur des problématiques RH, transformation digitale, innovation, rebond après la crise sanitaire... d'une valeur de 5000 €HT, intégralement financé par l'Opcommerce. (Cap Compétences Commerce, Cap sur le digital... voir avec votre conseiller.ère)
- D'un accès à la plateforme de formation « Click and Form » avec plus de 1000 actions référencées dans le commerce à des tarifs négociés. Financement possible sur l'aide financière des 3000€HT.
<https://clickandform.lopcommerce.com/>
- D'un accès illimité et 100% financé à la plateforme click and form Microlearning 100% à distance pour se former <https://www.coorpacademy.com/formation-en-ligne/catalogue/> : voir avec le conseiller.ère L'Opcommerce pour bénéficier d'inscription par salarié)
- Recruter un candidat en alternance ? découvrez avec votre conseiller.ère, la nouvelle plateforme de recrutement alternance commerce présentation de WALT commerce.

Au niveau administratif

Comment saisir une demande de formation ?

- . Se rendre sur son compte Web Services Entreprise de l'Opcommerce
- . Aller dans « services en ligne » puis « vos demandes en ligne »
- . Cliquer sur « action de formation de développement des compétences »
- . Remplir tous les champs
- . Joindre en pièces jointes dans la partie documents : Le programme de formation + la convention (signée et cachetée par les deux parties)
- . « **Enregistrer** » et « **transmettre** »

=> Un accord de prise en charge sera envoyé à l'entreprise en fonction des droits individuels

Comment demander le règlement de la formation ?

- . Se rendre sur son compte Web Services Entreprise de l'Opcommerce
- . Revenir sur sa demande de formation
- . Joindre en pièces jointes dans la partie documents : l'émargement (feuilles signées par le stagiaire et le formateur) + la facture acquittée + votre facture sur papier en-tête, à l'ordre de l'Opcommerce, mentionnant vos numéros SIRET et TVA Intracom, un numéro de facture et une date ainsi que les mentions TVA/HT/TTC + RIB

Si vous optez pour la subrogation : un paiement direct au centre de formation, pas d'action à mener par l'entreprise au niveau de la facturation.

Rappel : Pour être finançable tout organisme qui vous délivrera de la formation devra être data docké [Datadock](#)